

10 février 2017  
n° 3 • 75<sup>e</sup> année

Bimensuel  
Rédaction:  
chaussée de Haecht 579  
B-1030 Bruxelles  
Bureau de dépôt: Charleroi  
P911984  
ISSN 0772/2427



WWW.LACSC.BE

JOURNAL D'INFORMATIONS SYNDICALES

# L'Info



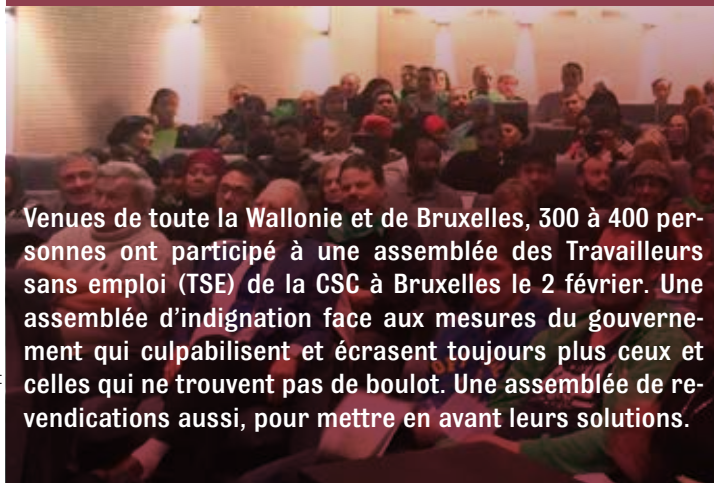
## Une marge pour augmenter les salaires

Les organisations syndicales et patronales ont approuvé l'accord interprofessionnel 2017-2018. Les travailleurs du secteur privé disposent ainsi d'une marge d'augmentation salariale de 1,1%. L'AIP va aussi bénéficier aux allocataires sociaux. La concertation continue sur des défis majeurs tels que la mobilité ou l'emploi des jeunes.

> P 4 à 8



## CONTRE LES MESURES QUI STIGMATISENT ET PRÉCARISENT LES SANS-EMPLOI



Venues de toute la Wallonie et de Bruxelles, 300 à 400 personnes ont participé à une assemblée des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC à Bruxelles le 2 février. Une assemblée d'indignation face aux mesures du gouvernement qui culpabilisent et écrasent toujours plus ceux et celles qui ne trouvent pas de boulot. Une assemblée de revendications aussi, pour mettre en avant leurs solutions.

© Donatienne Coppieters



Les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC se sont réunis à Bruxelles le 2 février.

Cette assemblée était placée sous le signe de l'humour. Les comédiens de la troupe de théâtre «Les voyageurs sans bagage» ont illustré en sketches les discriminations à l'embauche, les contrôles à domicile, les dénonciations de fraude sociale, le risque de disparition de l'allocation de garantie de revenus (AGR)...

De l'humour parce que, pour tenir le coup et garder la tête haute, ça fait du bien, parfois, de rire de ses propres malheurs. Les chômeurs et les chômeuses souffrent non seulement de ne pas avoir de travail, mais aussi d'être suspectés de ne pas en chercher, ou de faire de fausses déclarations... En conséquence, ils ne sont plus libres de leur vie. Ils sont contrôlés et doivent rendre des comptes à tout moment.

Des crêpes aussi au menu en ce jour de la Chandeleur. Pour se reconforter. Mais également pour rappeler au ministre de l'Emploi et au gouvernement que les travailleurs sans emploi en ont marre de se faire rouler dans la farine et de se faire écraser comme des crêpes par le rouleau compresseur du gouvernement. Et puis, il y a la symbolique positive, à la Chandeleur, du retour de la lumière.

Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC, est venue soutenir l'action: «*Le combat des TSE est le combat de toute la CSC. Depuis la mise en place du gouvernement, les mesures contre le monde du travail n'ont pas manqué. Encore plus contre les TSE. C'est la tête haute, et pas à genoux, que les TSE entendent se mobiliser. Le nombre de personnes sans boulot n'a jamais été aussi important, avec les difficultés au quotidien, des démarches qui confinent à l'absurde... C'est le combat de l'ensemble de la CSC.*»

### Des mesures assassines

Et, en effet, ils ont la tête haute, ces travailleurs sans emploi qui sont venus de tous les coins de Belgique francophone. Les Montois ont préparé un sketch pour montrer l'absurdité des visites domiciliaires. Pascal est soupçonné d'avoir tué sa femme. Il n'a pas laissé entrer la police venue sans mandat de perquisition. Son autre crime est d'être chômeur. Il reçoit la visite de l'inspecteur de l'Onem qui, lui, n'a pas besoin de mandat pour visiter son domicile à 6 heures.

Marc, du Brabant wallon, dénonce l'encouragement à dénoncer les chômeurs cohabitants ou qui travailleraient au noir, via un site

**TIRAGE MOYEN**  
225.000 exemplaires

**RÉDACTION**  
chaussée de Hæcht, 579,  
B-1030 Bruxelles (Belgique)  
Tél : 02 246.32.86  
Fax : 02 246.30.10  
E-mail [presse@acv-csc.be](mailto:presse@acv-csc.be)

Pour obtenir votre correspondant,  
faites le 02/246 suivi de quatre  
chiffres indiqués.

**ABONNEMENTS ET POSTE**  
Marleen Verlee (3281)  
[mverlee@acv-csc.be](mailto:mverlee@acv-csc.be)

**CHEF DU SERVICE PRESSE**  
Jochen Mettlen (3291)  
[jmettlen@acv-csc.be](mailto:jmettlen@acv-csc.be)

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Daniel Dellisse (3287)  
[ddellisse@acv-csc.be](mailto:ddellisse@acv-csc.be)

**RÉDACTION**  
Danièle Ernotte (3289)  
[dernotte@acv-csc.be](mailto:dernotte@acv-csc.be)  
Anne-Marie Pirard (3290)  
[apirard@acv-csc.be](mailto:apirard@acv-csc.be)  
Donatienne Coppieters (3283)  
[dcoppieters@acv-csc.be](mailto:dcoppieters@acv-csc.be)

**MISE EN PAGE**  
Patricia Martin (3297)  
[patriciamartin@skynet.be](mailto:patriciamartin@skynet.be)  
Marie-Hélène Toussaint (3298)  
[M-HToussaint@skynet.be](mailto:M-HToussaint@skynet.be)

**ÉDITEUR**  
Confédération des syndicats chrétiens [CSC]

**IMPRIMERIE**  
Remy-Roto Beauraing



internet pour lutter contre la fraude sociale. Christopher, de Liège, met en avant les mesures de disponibilité, d'activation et de contrôle: *«Nous devons prouver la recherche d'emploi, sinon il y a sanction ou exclusion. Nous exigeons une réelle évaluation de ces dispositifs par les sans-emploi.»*

Jérôme, de Verviers, soulève les problèmes liés à l'âge légal de la pension. *«Reculer l'âge de la pension ne crée pas d'emploi. Le gouvernement dit ne pas avoir de choix, et comparer avec d'autres pays où l'augmentation du taux d'emploi des plus âgés va de pair avec le taux d'emploi des jeunes. Mais il compare avec des pays où le taux d'emploi global est plus élevé que chez nous. Il faut créer de l'emploi, des emplois publics, et instaurer la réduction collective du temps de travail.»*

Maité, du Hainaut occidental, pointe la fin des allocations d'insertion pour les jeunes après leurs études et pour les jeunes sans diplôme du secondaire ou ayant suivi une formation en alternance. Samira, de Bruxelles, s'indigne contre le projet de service communautaire: *«C'est une mesure inacceptable car, en plus d'être du travail gratuit et forcé, il ne crée pas d'emplois mais remplace de vrais contrats de travail. Cette mesure est comparable au travail d'intérêt général que l'on propose aux condamnés pour remplacer une peine de prison. Le TSE devra accepter le service communautaire, sinon on lui retirera ses allocations de chômage. Le paradoxe étant que l'Onem refuse souvent le bénévolat.»*

Lorita, de Liège, met en avant le risque de diminution de moitié du montant de l'AGR, le complément de chômage pour les travailleurs à temps partiel involontaire. Cette mesure injuste contribue à appauvrir encore plus des travailleurs déjà précaires, majoritairement des femmes.

Gérard, de Namur, défend le véritable emploi convenable et met en avant les longues heures de déplacement domicile-travail qui

peuvent aller jusqu'à quatre heures par jour dans le cadre d'un travail dit convenable, même pour un temps partiel: *«Un emploi ne peut pas être considéré comme convenable s'il mène à une vie non convenable, à une vie privée et familiale rabaissée. Les TSE réclament une durée d'absence du domicile proportionnelle aux heures à prester.»*

## Les alternatives

Après les dénonciations, les TSE ont présenté leurs alternatives par l'intermédiaire de Khadija Khourcha, leur responsable: *«Les TSE dénoncent l'austérité sélective et les économies portées uniquement par une partie de la population. Nous exigeons le retrait des mesures qui s'attaquent aux chômeurs. Pour créer de l'emploi, nous voulons une réduction collective du temps de travail pour de l'emploi de qualité, la création de 150.000 emplois grâce à une taxe sur les grosses fortunes qui rapporterait 6 milliards d'euros, la fin des aides non conditionnées, et une politique efficace contre le dumping social.»*

Enfin, Philippe Paermentier, responsable des groupes spécifiques francophones de la CSC, a prononcé son dernier discours professionnel après plus de trente ans de service à la CSC. *«C'est un véritable honneur pour moi de le prononcer devant les militants TSE. Trente ans après, je vous vois toujours aussi acharnés, déterminés, empreints d'humour. En trente ans, le monde s'est dégradé, enlaidi, embrigadé par les brigands de la finance à la manœuvre dans une économie mondiale transformée en casino. L'air du temps s'est habitué aux inégalités, à l'injustice, à l'indifférence. C'est le plus grand scandale de tous les temps. L'opinion semble s'être résignée à toute forme d'inégalité au nom du réalisme selon lequel il n'y a pas d'alternatives. Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est par le réalisme qu'on justifiait le travail des enfants. Le réalisme est la bonne conscience des salauds. Au nom de la lutte contre le réalisme, vous vous êtes levés aujourd'hui. Il faut que le rapport de force s'élargisse à tous ceux qui souffrent.»*

D.C.

Le 2 février, jour de la Chandeleur, une délégation d'une vingtaine de personnes représentant les Travailleurs sans emploi de la CSC s'est rendue chez le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V). Ils ont été reçus par son chef de cabinet, Peter Van Sintjan, à qui ils ont remis une pétition de 2.500 signatures, un dossier de revendications... et une assiette de crêpes.

Le chef de cabinet du ministre s'est engagé à lire le dossier et à répondre à chaque question. Il a mis en avant les mesures déjà prises contre le dumping social. Il s'est dit en faveur des contrôles effectués par l'Onem: *«Je n'ai pas de problème avec les contrôles au domicile pour vérifier si vous êtes isolé ou cohabitant. Si vous n'avez rien à cacher, il n'y a pas de problème.»*

Il a par ailleurs affirmé que le CD&V veut prendre des mesures contre la fraude fiscale. Et que son parti n'acceptera jamais la limitation dans le temps des allocations de chômage, la régionalisation de la sécurité sociale ou la remise en question de la liaison des allocations au bien-être. *«Mais nous ne sommes que 18% en Flandre et 0% en Wallonie. Nous sommes souvent isolés dans le gouvernement fédéral.»*

## DES CRÊPES POUR LE MINISTRE



© Donatienne Coppieters



# La CSC approuve l'accord interprofessionnel

Le conseil général de la CSC a approuvé à 88% des voix le projet d'accord interprofessionnel conclu par les représentants des travailleurs et des employeurs. À condition que le gouvernement n'y change pas même une virgule. Le Premier ministre s'est engagé à honorer l'accord.



C'est fait! Il y a un accord interprofessionnel (AIP) pour 2017-2018. Les représentants des travailleurs et des employeurs l'ont signé le 2 février. Le conseil général de la CSC, réuni le 31 janvier, l'avait approuvé à 88% des voix. Les deux autres organisations syndicales et les organisations patronales l'avaient également approuvé.

De 2011 à 2016, il n'y avait plus eu d'AIP («L'Info» n°2 du 27 janvier 2017). Cette fois, la négociation entre représentants des travailleurs et des employeurs a donc abouti. «Un tel accord est comme un château de cartes, précise Marc Leemans, président de la CSC. C'est un équilibre stable, mais fragile. Si on retire une seule carte, tout le château s'effondre... Nous attendons donc du gouvernement qu'il accepte tel quel l'accord négocié par les interlocuteurs sociaux et respecte leurs compétences.» Cela devrait être le cas. Le Premier ministre s'est réjoui de la signature de cet accord et a fait savoir que son gouvernement l'honorerait.

### Un meilleur pouvoir d'achat

L'AIP va bénéficier à l'ensemble des travailleurs du secteur privé, quel que soit le secteur où ils travaillent. En effet, l'AIP est un accord-cadre qui ouvre les négociations dans les secteurs, puis dans les entreprises. «Grâce à cet accord, nous ouvrons de nouveau une perspective d'avenir un peu plus positive pour de très nombreuses

augmenteront également. L'AIP donne la priorité aux minima les plus éloignés de la norme de pauvreté européenne et/ou limités au revenu minimum d'intégration sociale.

Les centrales professionnelles et les fédérations régionales de la CSC ont parlé d'un «accord pour temps de résistance» et ont répété à l'unisson qu'elles sont «satisfaites, mais pas heureuses». Satisfaites d'un accord qui permet d'enregistrer un mieux pour les travailleurs et les allocataires sociaux. Mais pas heureuses parce que la réforme de la norme salariale que prépare le gouvernement cadenas la concertation sociale et pèse déjà sur l'AIP. Elles auraient voulu aussi des avancées en matière d'emplois de qualité et de formation. Le flou qui entoure les fins de carrière et les pensions inquiète aussi de très nombreux travailleurs.

### Relever de grands défis de société

Enfin, les interlocuteurs sociaux ont pris un engagement particulièrement important: durant les prochains mois, ils vont poursuivre une véritable concertation sur des dossiers d'avenir. «L'AIP comporte des dispositions permettant de conclure des accords sur les grands défis sociétaux des prochains mois, notamment sur le burnout ou sur l'emploi des jeunes. Et il ne faut pas oublier la relance des négociations sur le statut unique des travailleurs au cours

"

*L'AIP comporte des dispositions permettant de conclure des accords sur de grands défis sociétaux, notamment le burnout ou l'emploi des jeunes.*

"



Les interlocuteurs sociaux réunis au Groupe des dix ont signé l'AIP 2017-2018 le 2 février.

personnes, estime la CSC. Les travailleurs et les travailleuses bénéficieront d'une marge d'augmentation salariale allant jusqu'à 1,1%, en plus de l'index. Après trois années de blocage salarial et un saut d'index imposé par le gouvernement Michel, une marge se dégage enfin pour des augmentations salariales en plus de l'index. C'est positif pour les travailleurs et pour l'économie. Il revient à présent aux négociateurs des secteurs et des entreprises de concrétiser cet AIP et de le compléter par des accords créateurs d'emplois de meilleure qualité.»

### Un plus pour les allocataires sociaux

L'AIP va également bénéficier aux allocataires sociaux. Les indemnités des malades et les allocations des pensionnés et des chômeurs

d'une prochaine phase. Enfin, il faudra encadrer la digitalisation de l'économie et aborder les problèmes de mobilité. Il est crucial de rechercher des réponses à tous ces défis de taille» ont souligné les responsables de la CSC.

### Paix sociale

Il appartient maintenant au gouvernement d'endosser sa part de responsabilité et de mettre cet accord en œuvre rapidement, de manière cohérente et dans son intégralité. Les représentants des centrales et des fédérations de la CSC ont bien insisté sur ce point, précisant que la paix sociale vaut pour tout ce qui se trouve dans l'accord à la seule condition que le gouvernement le reprenne dans son intégralité, ce qui devrait donc être le cas.



## HAUSSE DES SALAIRES ET DES ALLOCATIONS SOCIALES

**L'accord interprofessionnel permet une hausse du pouvoir d'achat pour tous les travailleurs du secteur privé, mais aussi pour les bénéficiaires d'allocations sociales, notamment les pensionnés, les malades, les invalides et les demandeurs d'emploi.**

Les organisations syndicales et patronales ont donc approuvé l'accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018. L'AIP comprend un accord sur la marge d'augmentation salariale, mais aussi des améliorations pour les fins de carrière, pour les pensionnés, pour les indemnités de maladie, les allocations de chômage et pour les travailleurs isolés qui prennent un congé pour soigner leur enfant.

Dans les mois à venir, les syndicats et les employeurs poursuivront les négociations concernant le statut commun ouvriers-employés. Ils aborderont aussi de grands défis qui se posent à notre société, dont celui de la mobilité.

Voici les principaux acquis de cet accord interprofessionnel.

### Pouvoir d'achat

Grâce à l'AIP, tous les travailleurs du secteur privé bénéficieront d'une marge d'augmentation salariale allant jusqu'à 1,1%, en plus de l'index. Les négociateurs vont désormais se mettre au travail dans les secteurs d'abord, puis dans les entreprises, et appliquer la marge à tous les travailleurs, qu'ils soient ou non syndiqués, qu'ils travaillent dans une petite ou une grande entreprise.

Outre la marge salariale, les travailleurs auront de nouveau droit à une indexation (estimée à un supplément de salaire de 2,9%). En raison du saut d'index décidé par le gouvernement, ce n'était plus le cas ces dernières années.



© Jean-Luc Fémal/Beipress.com

La CSC essaye toujours de séparer l'AIP des négociations bisannuelles sur la liaison au bien-être des revenus de remplacement. Mais, cette fois, le dossier est bel et bien intégré dans l'AIP.

Le gouvernement a décidé d'amputer d'un quart le budget de l'enveloppe «bien-être», soit 161 millions d'euros. Il restait donc 389,9 millions pour les allocations sociales des travailleurs et 56,1 millions pour l'assistance sociale. Un budget de 60,9 millions est également disponible pour les indépendants, mais il ne fait pas partie des négociations de l'AIP.

Dans ce cadre, la CSC a mis l'accent sur le relèvement des allocations dont le montant est inférieur au revenu d'intégration et/ou qui sont les plus éloignées de la norme européenne de pauvreté (qui est actuellement de 1.083 euros/mois pour un isolé). En insistant sur les allocations de l'Onem pour les chefs de ménage, les isolés et les couples d'allocataires cohabitants (ce que l'on appelle les cohabitants privilégiés). Détail ci-dessous.

### Pensions

L'accord comprend des améliorations pour les pensions pour un montant global de 210,6 millions d'euros.

Les explications qui suivent concernent uniquement les personnes qui bénéficient d'une pension de travailleur salarié ou dont la carrière est mixte (y compris les années prestées en tant qu'indépendant, fonctionnaire ou enseignant). En effet, les interlocuteurs sociaux interprofessionnels ne sont pas compétents pour les pensions publiques, ni pour celles des indépendants.

Voici le détail des principales améliorations pour les pensionnés.

Augmentation des **pensions minimales** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017:

- carrières de moins de 45 ans: augmentation de 1,7%;
- carrières de 45 ans et plus: augmentation de 1% en plus du 0,7% décidé précédemment par le gouvernement;
- pensions de survie: résorption de 15% de l'écart entre la pension de survie et la pension ordinaire. Pour les carrières incomplètes, la pension sera majorée de 1,94% (au lieu de 1,7%).

S'y ajoute l'élimination de l'anomalie qui pesait sur l'évolution de l'allocation de garantie de revenus pour les personnes âgées (grapa) qui augmente de 0,9% au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Augmentation des **pensions plus anciennes** (autres que les pensions minimales):

- pensions qui ont pris cours en 2012: augmentation de 2% le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- pensions qui ont pris cours en 2013: augmentation de 2% le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- pensions qui ont pris cours entre 1995 et 2004: augmentation de 1% le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Pour rappel, les pensions qui ont pris cours avant 1995 avaient déjà été majorées de 1% lors des précédentes négociations.



Augmentation du **pécule de vacances des pensionnés** de 2,25% en mai 2017 et de 2,25% supplémentaires en mai 2018. Ceci signifie que:

- Le pécule est porté à 943,4 euros pour une pension de ménage, soit une augmentation de 40,6 euros.
- Le pécule est porté à 745,7 euros pour une pension personnelle, soit une augmentation de 32,5 euros.
- Pour les pensionnés qui perçoivent une pension minimum, ce pécule de vacances majoré sera versé en mai, en plus de l'augmentation du montant minimum.

Outre ces augmentations, les pensionnés auront de nouveau droit à une indexation, de sorte que le montant de leur pension sera conforme à la hausse du coût de la vie. Ce n'était plus le cas ces dernières années à cause du saut d'index.

### Allocations de chômage

Le budget de ces améliorations s'élève à 82,8 millions d'euros. Toutes les allocations de chômage minimales et les forfaits vont être augmentés le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cela concerne les chômeurs complets, les chômeurs temporaires, ainsi que les personnes en RCC (prépension).

Concrètement, voici les principales améliorations prévues par l'AIP:

- L'allocation minimale pour les chefs de ménage augmente de 3,5%.
- L'allocation minimale pour les couples d'allocataires sociaux (ce que l'on appelle les cohabitants privilégiés) augmente également de 3,5%.
- L'allocation minimale pour les isolés qui bénéficient d'une allocation d'insertion augmente de 24,26 euros/mois. Les personnes âgées de moins de 21 ans bénéficieront par conséquent d'une allocation de 538,26 euros/mois, ce qui représente une augmentation de 4,7%. À partir de 21 ans, l'allocation minimale est relevée pour atteindre le niveau du revenu d'intégration; elle s'élèvera ainsi à 875,21 euros/mois, ce qui représente une augmentation de 2,9%.
- L'allocation minimale pour les isolés bénéficiant d'une allocation de chômage augmente de 2%.
- L'allocation minimale pour les cohabitants augmente de 1%.
- Le minimum des allocations spécifiques augmente de 1,5%. Ceci concerne les vacances seniors, les vacances jeunes et l'allocation pour les accueillantes d'enfants.
- Dans le cadre des congés thématiques, les allocations Onem d'interruption pour des travailleurs isolés qui doivent donner des soins à un enfant (congé parental, congé pour enfant gravement malade, congé pour soins palliatifs à un enfant) sont majorées de 38% pour une interruption complète à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Les allocations de chômage au taux maximum augmenteront de 0,8% à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Outre ces augmentations, les chômeurs auront à nouveau droit à l'indexation, de sorte que le montant de leur allocation sera conforme à la hausse du coût de la vie. En raison du saut d'index, ce n'était plus le cas ces dernières années.

### Maladie et invalidité

L'AIP comprend également des améliorations pour les personnes qui bénéficient d'une indemnité de maladie, pour un montant de 88,8 millions d'euros.

Augmentation des **allocations de maladie minimales** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017:

- Pour les travailleurs réguliers: augmentation de 1,7%. Le travailleur régulier est celui qui répond, depuis au minimum six mois, aux conditions pour avoir droit à une indemnité et qui peut prouver un nombre de jours de travail ou assimilés dans un délai déterminé (plus d'infos auprès des mutualités).
- Pour les travailleurs irréguliers: augmentation de 0,9% au-delà de l'augmentation de 2% décidée par le gouvernement en 2016 afin de compenser quelque peu l'augmentation de la TVA et des accises.

Augmentation de l'allocation complémentaire pour **«l'aide d'une tierce personne»** pour les malades et les invalides nécessitant des soins lourds et qui dépendent de l'aide de tiers: augmentation de 5% à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017 (soit une hausse de 26,50 euros par mois).

Nouvelle augmentation du pécule de vacances (**prime de rattrapage**) après deux ans d'incapacité de travail:

- Pour les chefs de ménage: augmentation de 110 euros (55 euros en mai 2017 et 55 euros supplémentaires en mai 2018). La prime s'élèvera à 578,09 euros, soit une hausse de 23,5%.
- Pour les non-chefs de ménage: augmentation de 52 euros, dont 26 euros en mai 2017 et 26 euros supplémentaires en mai 2018. La prime s'élèvera à 520,09 euros, soit une augmentation de 11,1%.

Cela signifie que les invalides (avec plus de deux ans d'incapacité de travail) bénéficient d'une double amélioration: une majoration du montant minimum mensuel et une augmentation de la prime de rattrapage en mai.

Les **allocations (autres que les minima)** entrées en vigueur en 2011 augmenteront de 2% le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les indemnités (autres que les minima) entrées en vigueur en 2012 augmenteront de 2% le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le plafond de calcul des nouvelles indemnités de maladie et celui de l'indemnité de maternité seront majorés de 0,8% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour les victimes d'un **accident de travail** ou d'une **maladie professionnelle**, les augmentations atteignent un montant total de 7,6 millions d'euros. Les indemnités minimales augmenteront de 1,7%



le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les indemnités supérieures à l'indemnité minimale qui sont entrées en vigueur en 2011 augmenteront de 2% le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les indemnités supérieures à l'indemnité minimale qui sont entrées en vigueur en 2012 augmenteront de 2% le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

À noter: l'indemnité de funérailles accordée dans le cadre des maladies professionnelles sera corrigée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le calcul de l'indemnité se fera en fonction du salaire de l'année de décès (et non plus de l'année de début de la maladie professionnelle), ce qui représente une augmentation moyenne d'environ 688 euros.

### Actifs de plus de 50 ans

L'AIP comprend également des dispositions sur les aménagements de fin de carrière, tels que les emplois de fin de carrière et le RCC (voir tableau ci-dessous).

Deux exemples concrets:

- Emploi de fin de carrière après 35 ans de travail: c'est le système classique. Les travailleurs y ont droit après 35 ans de travail. Grâce à l'AIP, les travailleurs pourront continuer à diminuer leur temps de travail de 1/5 ou de moitié à partir de 55 ans en 2017 et 2018. Sans l'AIP, cela aurait été à 57 ans en 2017 et à 58 ans en 2018.
- RCC après 40 ans de carrière: c'est le système classique de RCC pour les travailleurs qui ont 40 ans de carrière. Grâce à l'AIP, les travailleurs pourront continuer à bénéficier d'un RCC (prépen-

sion) à partir de 58 ans en 2017 et à 59 ans en 2018. Sans l'AIP, la condition d'âge aurait été portée à 60 ans.

### Assistance sociale

Ces améliorations représentent un montant global de 56,1 millions d'euros:

- Le revenu d'intégration augmente de 0,9% au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ceci vient en plus des 2% décidés par le gouvernement en 2017 à titre de «correction sociale» sur le tax shift et en-dehors de la liaison au bien-être.
- L'allocation de remplacement de revenus (ARR) pour les personnes présentant un handicap augmente de 2,9% au 1<sup>er</sup> septembre 2017, ce qui aligne cette allocation sur le revenu d'intégration.
- L'allocation de garantie de revenus pour les personnes âgées (grapa) augmente de 0,9% au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### Défis de demain

L'AIP comprend également une série d'accords pour une concertation sur des défis sociétaux spécifiques.

D'ici au 31 mars 2017:

- budget de la mobilité;
- emploi des jeunes;
- délais de préavis et période d'essai (ce dossier fait l'objet d'une demande d'avis du ministre de l'Emploi au Conseil national du travail).

D'ici au 30 juin 2017:

- restructurations (suite à la vague de licenciements collectifs que notre pays a subis, et à la lettre du ministre de l'Emploi au Groupe des dix à propos de l'évaluation de la loi Renault);
- équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans le contexte d'une organisation toujours plus flexible du travail.

À plus long terme:

- problématique du burnout;
- simplification de la réglementation et des formalités administratives;
- digitalisation et économie participative;
- harmonisation des statuts ouvriers-employés.



© Leyla Vidal/Beipress.com

	2016	2017		2018	
		Gouvernement	Groupe des dix	Gouvernement	Groupe des dix
RCC capacité de travail réduite construction	58	60	58	60	59
RCC temps de travail pénibles	58	60	58	60	59
RCC 40 ans de carrière	58	60	58	60	59
RCC problèmes physiques graves	58	58	58	58	58
Nouveau RCC entreprise en difficulté (ED)	55	57	56	58	56
Nouveau RCC entreprise en restructuration (ER)	55	57	56	58	56
Procédure en cours RCC ED/ER	55	57	55	58	55
Emploi de fin de carrière construction	55	57	55	58	55
Emploi de fin de carrière temps de travail pénibles	55	57	55	58	55
Emploi de fin de carrière 35 ans de carrière	55	57	55	58	55
Emploi de fin de carrière ED/ER	55	57	55	58	55





Des militants de la CSC namuroise ont sonné à la porte du ministre Borsus.

## Sinsin

### La sécurité sociale plutôt que la charité

**Des militants de la CSC de Namur-Dinant ont réveillé le ministre Borsus pour lui rappeler leur opposition aux mesures qui augmentent la pauvreté de la population, et leur refus d'une réforme de la sécurité sociale qui démantèle notre système solidaire.**

«*Nous ne voulons pas de charité. Nous voulons une sécurité sociale forte.*» C'est le message qu'une délégation de la CSC Namur-Dinant a délivré au ministre fédéral de l'Intégration sociale, Willy Borsus. Dès 6 heures, le 27 janvier, les militants sonnaient à la porte du domicile du ministre, à Sinsin. Ils portaient des panneaux demandant: «*Combien êtes-vous prêt à donner pour la sécurité sociale?*» En effet, Willy Borsus a remis récemment, au nom

du gouvernement fédéral, un chèque de 100.000 euros à l'opération caritative «Viva for Life» dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté des enfants... alors que les mesures prises par le gouvernement Michel augmentent sensiblement la pauvreté dans la population. Willy Borsus a reçu la CSC avec courtoisie et a écouté son interpellation, mais sa réponse sur ce point n'a pas été très claire...

#### Main gauche et main droite

«*Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il y a une hypocrisie certaine du fédéral: de la main droite, il réduit et supprime des droits sociaux; et de la main gauche, il finance généreusement, et surtout médiatiquement, avec l'argent des citoyens, une opération qui doit réparer*

*les dégâts*» a expliqué Thierry Jacques, secrétaire fédéral. La CSC ne met pas en question la bienveillance de celles et ceux qui contribuent à faire des œuvres caritatives un succès; mais comme mouvement social luttant pour les droits de tous les travailleurs, elle a le devoir de rappeler que seules des mesures structurelles fortes et audacieuses sont en mesure de lutter efficacement et durablement contre la pauvreté.

Et Thierry Jacques a interrogé le ministre: «*Quand vous refusez le droit à des allocations d'insertion aux jeunes de plus de 25 ans en recherche d'emploi, quand vous maintenez la mesure d'exclusion des allocations d'insertion après trois ans prise par vos prédécesseurs et renvoyez tous ces gens au CPAS, quand vous supprimez le complément d'ancienneté aux chômeurs âgés, quand vous diminuez les allocations de chômage temporaire, quand vous augmentez le prix de certains médicaments, trouvez-vous que vous luttez contre la pauvreté?*»

Et puis, il y a le projet de réforme du financement de la sécurité sociale, porté par les ministres Borsus et De Block<sup>(1)</sup>. «*Cette réforme est très grave, car elle met en question le fondement même de notre modèle social*, a expliqué Thierry Jacques. *Ce projet conduira à appauvrir une grande partie de la population, en obligeant les gestionnaires de la sécu à tailler dans les droits des gens pour obtenir qu'un financement public vienne s'ajouter aux cotisations sociales quand celles-ci sont insuffisantes.*»

(1) Voir «L'Info» n°1 du 13 janvier 2017.

## Louvain-la-Neuve

### Cercle du Lac: tension entre la direction et le personnel horeca

Le Cercle du Lac, à Louvain-la-Neuve, est un cercle d'affaires bien connu des entrepreneurs, des universitaires et autres décideurs économiques et politiques du Brabant wallon. Un lieu très couru donc, mais qui s'illustre en ce moment par son manque de respect envers son personnel horeca. Fin janvier, la CSC-Alimentation et services s'est donc invitée sur place pour mettre la pression sur la direction. Des

tracts ont été distribués sur le parking et les militants de la CSC en ont profité pour informer le ministre Willy Borsus, présent pour une conférence.

Le problème vient d'un conflit entre la nouvelle direction et le concessionnaire horeca présent depuis plus de dix ans et qui a beaucoup travaillé pour faire du restaurant et du service traiteur un endroit de

référence. L'ambiance est donc tendue, sur fond de remarques déplacées de la part de la direction. Celle-ci a également tenté de se débarrasser de son partenaire horeca sans respecter la CCT 32 bis qui garantit le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur. Plusieurs familles sont dans la tourmente. La CSC-Alimentation et services annonce de nouvelles actions si nécessaire.



### TOURNAI: LA MINISTRE MARGHEM PRIMÉE PAR LA CSC



L'invitation aux vœux de la ministre fédérale Marie-Christine Marghem (MR), le 27 janvier, stipulait «*Bienvenue à tous!*». Une cinquantaine de militants de la CSC du Hainaut occidental ont donc eu la politesse de répondre avec enthousiasme. Ils ont ainsi pu rappeler à la ministre la charte qu'elle a signée en 2011, où elle s'engageait à œuvrer à la protection de l'index, au maintien des allocations de chômage, au maintien de l'âge de la pension... Le secrétaire fédéral de la CSC, Michel Dorchies, en a profité pour remettre à la ministre le prix «*Menteur de l'année*» sous la forme d'un Pinocchio doré. La ministre est venue à la rencontre des militants de la CSC pour écouter leurs revendications. Une oreille attentive que la délégation verte n'a pas retrouvée auprès des sympathisants de la ministre, certains refusant même de lire le tract des syndicalistes. Beaucoup de militants de la CSC, déçus, ont soupiré: «*Pourtant, nous, on lit toujours ce que le MR écrit...*»

### HERSTAL: NOUVEAU CENTRE DE SERVICES CSC

La CSC de Liège-Huy-Waremme a inauguré son nouveau centre de services de Herstal, place Laixheau 2, en présence du bourgmestre Frédéric Daerden. Nouvelle adresse et nouveaux locaux, mais horaire inchangé: le mardi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h (et sur rendez-vous de 16h à 17h30), le jeudi de 8h à 11h30 (et sur rendez-vous de 13h30 à 16h) et le vendredi de 8h à 11h30. Courriel: [cdsherstal@acv-csc.be](mailto:cdsherstal@acv-csc.be). Tél.: 04.340.76.20.

## Gosselies

### La tension monte chez Caterpillar

#### Récupération du site

Il a aussi été beaucoup question de la récupération du site et de sa réaffectation à d'autres activités, industrielles ou non. Une matière qui relève de l'autorité régionale. «*Il y a des pistes intéressantes sur la table, le gouvernement doit donc tout mettre en œuvre pour se réapproprier rapidement le site.*»

Les représentants syndicaux ont redit aussi leur insatisfaction quant à la loi Renault qui ne protège pas assez les travailleurs, et particulièrement les sous-traitants. «*Il faut aussi travailler à tous les niveaux, y compris européen, pour mieux protéger notre industrie et empêcher ces multinationales de décider des fermetures alors qu'elles font des bénéfices.*»

Fin janvier, une proposition alternative avait été formulée par quelques cadres de l'entreprise. «*Celle-ci était bien ficelée et viable financièrement, sans impliquer d'investissements. Il s'agissait de maintenir une activité d'assemblage de chargeuses sur pneus, susceptible d'occuper environ 400 personnes. Mais elle a été balayée par la direction du groupe, au motif qu'elle ne colle pas avec leur stratégie qui consiste à réduire la surface de production au niveau mondial.*»

On apprenait récemment que la direction de Caterpillar a également décidé de fermer son site d'Aurora, dans l'Illinois, une usine sœur de celle de Gosselies, qui compte elle aussi environ 2.000 emplois.

D.E.

**Cela fait cinq mois que l'annonce fatale de fermeture est tombée, cinq mois que les travailleurs de Caterpillar et tous ceux qui ont leur sort lié à l'usine de Gosselies sont dans l'expectative. Le climat est donc fort tendu et le sera encore certainement dans les prochaines semaines, alors que se profile la phase 2 de la procédure Renault au cours de laquelle sera négocié le plan social.**

Le 2 février, environ 800 travailleurs ont accompagné à Namur une délégation d'une quinzaine de représentants syndicaux qui ont été reçus à l'Élysette par le ministre-président Paul Magnette et les ministres wallons Jean-Claude Marcourt, Maxime Prévot et Éliane Tillieux. Une rencontre qualifiée de positive par les syndicalistes, qui attendent toutefois maintenant des actes concrets.

«*Cette visite avait notamment pour objectif de demander au gouvernement wallon de défendre auprès du fédéral deux points essentiels: obtenir un abaissement de l'âge de la prépension (RCC) de 55 à 52 ans et demi, comme nous l'avons obtenu lors de la restructuration de 2013, et un allègement des taxes sur les primes de départ extralégales qui seront accordées aux travailleurs licenciés, a expliqué Emmanuel Chemello, secrétaire de l'ACV-CSC-Metea. En France, ces primes sont exonérées d'impôt. Nous demandons un régime fiscal correct. Quant à l'abaissement de l'âge pour le RCC, on a bien fait des dérogations pour des cas similaires à Anvers ou à Genk...*»





## BÂTIMENT, INDUSTRIE ET ÉNERGIE

«NOUS DEVONS VEILLER À MAINTENIR LE RÉFLEXE SOCIAL»

**Patrick Vandenberghe, 51 ans, est le nouveau président de la CSC-Bâtiment industrie & énergie (CSC-BIE). Entré en fonction en début d'année, il fait le point sur les principaux défis auxquels la centrale est confrontée.**

### Comment êtes-vous arrivé au syndicat?

Au départ, je suis assistant social de formation. Déjà pendant mes études, j'ai suivi une spécialisation «action syndicale», même si j'avais fait des études de mathématiques à l'école secondaire. J'aurais pu devenir architecte, mais, à la maison, j'écoutais souvent les histoires de mon père qui était délégué principal dans une entreprise de la métallurgie. Il aimait bien parler de toutes les réalisations du syndicat. Je voulais aussi défendre les intérêts des autres. En 1990, j'ai commencé à travailler au service «chômage» de la CSC. Ensuite, j'ai participé activement à l'action des jeunes de la CSC. En 1994, j'ai été engagé par la centrale.

### Quelle est, en tant président, votre priorité du moment?

L'intégration des employés des secteurs de la chimie et du pétrole dans notre centrale. J'espère que nous pourrions conclure un accord dans ce cadre dans les mois à venir, et que cette tendance se poursuivra pour d'autres secteurs, comme le papier, la construction, l'ameublement... En tant que syndicat, nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas faire la différence entre les ouvriers, les employés et les cadres, mais il est évident que cela ne se fera pas sans quelques problèmes.

### La CSC-BIE est composée de grands et de petits secteurs professionnels, avec des réalités fort différentes...

Notre centrale compte en effet des secteurs qui demandent un peu plus de travail que d'autres. Les différences de cultures sont parfois aussi très grandes. Dans le secteur de la chimie, par exemple, nous avons déjà pu conclure de très bons accords. Dans d'autres entreprises, par contre, la marge n'est pas toujours aussi grande. Il n'est donc pas toujours facile d'obtenir des réussites syndicales partout.

Patrick Vandenberghe prend la succession de Stefaan Vanthourenhout (en médaillon) à la présidence de la CSC-Bâtiment industrie & énergie.



© Michael De Lausnay

### La construction compte un grand nombre de petites entreprises, où il n'y a pas ou très peu de délégués. Quelles sont les difficultés dans ce secteur?

En observant les chiffres d'affaires, nous pouvons dire que le secteur de la construction va bien. Néanmoins, nous sommes confrontés à une diminution du nombre d'emplois. Le dumping social venant d'autres pays y est certainement pour beaucoup. Mais nous voyons également une augmentation du nombre d'intérimaires et de faux indépendants. Nous ne voulons pas de chasse aux sorcières, mais si les employeurs de la construction pensent qu'ils peuvent profiter du système en embauchant des Polonais ou de faux indépendants, la situation actuelle ne changera pas. Nous n'avons évidemment rien contre les travailleurs de l'est ou du sud de l'Europe qui viennent travailler en Belgique, mais ils doivent alors respecter les mêmes conditions de travail que les travailleurs belges. Sinon, nous parlons de concurrence illégale.

Notre centrale joue un rôle primordial dans la lutte contre le dumping social, en

Belgique et en Europe. Nous avons déjà accompli des progrès notables, mais nous avançons trop lentement. Et il reste très important d'informer les citoyens. Nous organisons une «Journée chantiers» au moins une fois par an, afin de parler avec les travailleurs. Nous discutons aussi avec les travailleurs étrangers, et nous essayons de traduire notre message dans les différentes langues.

### Il y a un autre secteur où le contact avec les travailleurs n'est pas toujours évident: la coiffure.

Dans ce secteur, il n'y a presque pas de délégués syndicaux. Et force est de constater que le nombre de plaintes a connu une hausse importante ces dernières années. Il peut s'agir d'un salaire trop bas, d'un horaire qui n'est pas respecté, d'heures supplémentaires qui n'ont pas été payées...

Les travailleurs de ce secteur sont encore confrontés à un autre problème: les maladies de la peau, qui contraignent beaucoup de coiffeurs à quitter le métier. Notre centrale essaie de sensibiliser le secteur aux dangers des produits chimiques qui sont utilisés.

## Le secteur de l'énergie, lui, connaît actuellement une transition vers l'énergie verte.

Nous sommes convaincus qu'il faut soutenir cette transition. Les travailleurs sont également conscients de cette évolution. Toutefois, il faut prévoir le temps nécessaire et travailler sur les compétences des travailleurs, les perfectionner, afin de les orienter vers d'autres branches de cette économie. Nous défendons en tout cas chaque emploi. Les ingénieurs trouveront facilement un autre emploi, mais le secteur représente un large groupe de travailleurs.

## Le secteur graphique doit lui aussi faire face à une évolution: la digitalisation.

Selon moi, le secteur graphique a toujours un avenir. Il y a les entreprises qui produisent des emballages, il y a le segment des faire-part de naissance et de décès, même si ce segment de marché se rétrécira probablement encore... Nous constatons que les versions papier restent toujours appréciées. Le défi consiste à combiner l'imprimé avec d'autres médias. Les travailleurs de ce secteur devront être capables d'acquérir beaucoup de nouvelles connaissances et aptitudes. C'est un aspect auquel nous devons être vigilants.

## Comment voyez-vous l'avenir du syndicat?

Nous devons continuer à jouer notre rôle et à défendre les intérêts des travailleurs. Nous

sommes conscients que notre image n'est pas très favorable. Quand voit-on les syndicats dans les médias? S'il y a des grèves de train, des blocages de zoning, alors que ce genre d'actions ne représente qu'une toute petite partie de nos activités. Parfois, les actions sont nécessaires, mais elles sont rares au vu de l'ensemble de nos activités.

Le gouvernement prend des décisions avec la conviction que lui seul sait ce qui préoccupe les travailleurs. Il est important qu'avec les organisations de la société civile, nous incitions les gens à adopter une attitude critique en matière de fiscalité, de pouvoir d'achat, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Non seulement en Belgique, mais aussi dans d'autres pays, on observe une tendance au populisme et au conservatisme. Nous avons une mission importante à accomplir: nous devons renverser cette tendance et faire en sorte que le réflexe social soit maintenu. Avec les employeurs, nous devons créer une situation «gagnant-gagnant» qui permette à tout le monde d'avancer dans la vie.

## Vous succédez à Stefaan Vanthourenhout. A-t-il su vous inspirer?

Certainement. Je connais Stefaan depuis vingt ans. Nous nous sommes rencontrés

lors de la fusion entre la Centrale chrétienne des diverses industries et la Centrale chrétienne des travailleurs du bois et du bâtiment, où il était secrétaire national depuis quelques années déjà. À l'époque, il était aussi responsable pour la Flandre orientale et la Flandre occidentale.

Stefaan est toujours disponible et prêt à rendre service. Il n'hésite pas à retrousser ses manches et à mettre les mains dans le cambouis. C'est un bosseur dans l'âme, un grand négociateur et un fin stratège. Les affiliés ont toujours occupé une place importante tout au long de sa carrière de quarante ans au sein de la centrale. Les cinq années de sa présidence sont passées en coup de vent. Les réunions qu'il présidait étaient remplies de débats intéressants, avec du respect pour l'opinion et les idées de chacun.

Stefaan a joué un rôle déterminant dans le rapprochement des organisations des ouvriers et des employés. Les fondations ont été posées, il ne nous reste plus qu'à mettre certains aspects en pratique.

Stefaan a transformé la CSC-BIE en une organisation saine et moderne. Je vais essayer de remplir ma fonction de président avec la même conviction et le même engagement.

Propos recueillis par H.Vm.

**«Ma priorité, c'est l'intégration des employés des secteurs de la chimie et du pétrole dans notre centrale.»**



## Investir dans l'énergie durable près de chez soi



© Jean-Luc Flémal/Belpress.com

**Ce n'est pas courant de trouver des conseils financiers dans les colonnes de votre magazine syndical... Nous ferons pourtant une exception pour l'initiative Coopalacarte.be, un nouveau portail qui présente les différentes possibilités d'investir dans des coopératives citoyennes d'énergie durable.**

Le site web s'ouvre sur une carte reprenant les projets des coopératives partenaires en Wallonie et à Bruxelles. Actuellement, l'éolien représente environ vingt des cinquante projets qui sont inscrits sur le portail. Mais on trouve aussi des initiatives citoyennes dans d'autres domaines: solaire photovoltaïque, hydro-énergie, cogénération, chaufferie biomasse, biométhanisation, isolation,.... Des projets multi-mégawatts ou qui alimentent quelques ménages, mais qui ont tous pour particularité d'être portés par des groupements d'individus selon un modèle de gestion démocratique, et non par des multinationales ou de grandes sociétés privées.

Derrière cette plateforme, qui permet à ceux qui disposent d'un peu d'épargne d'avoir rapidement une idée des projets

intéressants près de chez eux, il y a l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (Aperre) et la fédération Rescoop Wallonie (qui regroupe douze coopératives, dont cinq produisent actuellement de l'électricité principalement d'origine éolienne).

L'objectif affiché est *«d'aider le citoyen à investir de façon informée dans des produits financiers plus verts que verts, solidaires, rentables et créateurs d'avenir»*. Le site propose une rubrique FAQ bien utile pour ceux qui se posent des questions sur ce mode d'investissement: les avantages d'une coopérative citoyenne, les modalités pour devenir coopérateur, les modes de décision, le risque financier encouru, etc. À noter que les coopératives citoyennes d'énergie durable peuvent distribuer jusqu'à 6% de dividendes par an (maximum légal).

Plus d'infos dans l'émission radio *«Opinions CSC»* du 27 janvier dernier, à réécouter sur le site internet de la CSC.



En savoir +  
[www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)  
[www.coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be)

### MONS ET LA LOUVIÈRE: L'ÉVOLUTION DE L'AGR

Vous êtes travailleuse ou travailleur à temps partiel et vous bénéficiez d'un complément de chômage (allocation de garantie de revenu)? Savez-vous que, dans sa déclaration d'octobre 2014, le gouvernement fédéral a prévu de diminuer le montant de cette AGR? Sauf revirement, cette mesure entrera en vigueur en janvier 2018 (*«L'Info»* n°2 du 27 janvier 2017). La CSC de Mons-La Louvière propose deux séances d'information sur les modifications prévues... et sur la manière d'agir pour faire revenir le gouvernement sur cette décision injuste. À Mons le jeudi 23 février à 18h, dans les locaux de la CSC, rue Claude de Bettignies 10-12 (3<sup>e</sup> étage, salle 1). À La Louvière le vendredi 24 février à 18h, dans les locaux de la CSC, place Maugrétout 17 (2<sup>e</sup> étage).

### MONS: LA MOBILITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

Le comité de secteur CSC de Mons-Jemappes-Frameries organise une conférence-débat sur la mobilité, où chacun est invité à faire part de ses idées, questions ou suggestions. Les organisateurs ont invité Pascal Lafosse, échevin montois des fêtes, des sports et de la mobilité, et Arthur Gosée, directeur des Tec Hainaut. Le mardi 21 février à 19h15, dans les locaux de la CSC à Mons, rue Claude de Bettignies 10-12. Plus d'infos auprès de Laurence Semoulin. Courriel: [Isemoulin@acv-csc.be](mailto:Isemoulin@acv-csc.be). Tél.: 0470.23.39.25.

### LIÈGE: COMMENT NAISSENT LES PRÉJUGÉS RACISTES

Cent douze ans après la première Exposition universelle de Liège (1905), où les nations européennes mettaient leurs colonies en scène, la Cité Miroir propose l'exposition *«Zoos humains»*, qui démonte les mécanismes de construction des stéréotypes. Jusqu'au 26 février, du lundi au vendredi de 9h à 18h, samedi et dimanche de 10h à 18h. Place Xavier Neujean 22, à Liège. Entrée: 5 euros. Étudiants, demandeurs d'emploi, seniors: 3 euros. Renseignements: 04.230.70.50, [info@citemiroir.be](mailto:info@citemiroir.be), [www.zooshumains.be](http://www.zooshumains.be).



## JOURS FÉRIÉS ET CONGÉS SCOLAIRES 2017

La loi belge reconnaît dix jours fériés, durant lesquels le travail n'est autorisé que dans les cas où le travail du dimanche l'est. Si un jour férié tombe un dimanche ou un jour habituel d'inactivité, il doit être remplacé par un autre jour. Jours fériés en 2017: dimanche 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An), lundi 17 avril (Pâques), lundi 1<sup>er</sup> mai (fête du travail), jeudi 25 mai (Ascension), lundi 5 juin (Pentecôte), vendredi 21 juillet (fête nationale), mardi 15 août (Assomption), mercredi 1<sup>er</sup> novembre (Toussaint), samedi 11 novembre (armistice 1918), lundi 25 décembre (Noël). Congés scolaires: du lundi 27 février au vendredi 3 mars (congé de détente ou carnaval), du lundi 3 avril au vendredi 14 avril (vacances de printemps), du samedi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 31 août (vacances d'été), du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre (vacances d'automne), du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 (vacances d'hiver).

## INDEXATION DE L'INDEMNITÉ VÉLO

Les travailleurs qui se rendent au travail à vélo pour une partie ou l'entièreté de leur trajet, peuvent percevoir de leur employeur une indemnité par kilomètre parcouru. Inchangé depuis 2014 (inflation en 2015 et saut d'index en 2016), le montant de cette indemnité vélo exonérée (maximale) passe de 0,22 à 0,23 euro par kilomètre parcouru. La majorité des employeurs acceptent aujourd'hui de l'accorder ou prennent eux-mêmes l'initiative de la proposer aux travailleurs. Beaucoup de commissions paritaires prévoient également l'octroi de cette indemnité. À titre d'exemple, pour une distance de 5 kilomètres entre votre domicile et votre lieu de travail, vous recevrez chaque année 506 euros exonérés d'impôt. L'exonération fiscale est valable aussi pour un vélo de société, un abonnement à un service de vélos partagés, des équipements et des services d'entretien.



En savoir +  
[www.csc-mobilite.be](http://www.csc-mobilite.be)

# Chômage et profession accessoire indépendante

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le chômeur peut exercer pendant son chômage une activité indépendante accessoire en conservant le droit aux allocations pendant une période d'un an. C'est ce que l'Onem appelle l'avantage «Tremplin-indépendants».

Cet avantage est octroyé si les conditions suivantes sont réunies:

- Le chômeur doit déclarer sa profession accessoire et solliciter le «Tremplin-indépendants» lors de sa demande d'allocations, ou préalablement à l'exercice de l'activité s'il bénéficie déjà des allocations de chômage (formulaires C1 et C1C).
- L'activité n'a pas déjà été exercée comme profession principale au cours des six dernières années.
- Le chômage n'est pas la conséquence de l'arrêt ou de la réduction du travail salarié dans le but d'obtenir cet avantage.
- L'activité n'est pas sous-traitée à des tiers.

Si l'avantage est octroyé, il ne faut pas mentionner l'activité accessoire sur la carte de contrôle. Si le chômeur s'établit comme indépendant à titre principal, il n'a alors plus droit aux allocations et ne doit donc plus introduire de cartes de contrôle.



© Jean-Luc Filémal/Belpress.com

Le chômeur peut cumuler les revenus de l'activité exercée dans le cadre du «Tremplin-indépendants» avec les allocations de chômage, mais dans une certaine mesure: l'allocation journalière sera diminuée de la partie du revenu journalier de l'activité accessoire qui dépasse 13,70 euros (à l'indice en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016). Le revenu journalier est obtenu en divisant le revenu annuel net imposable par 312.

Plus d'infos dans la «Feuille Info» T158 éditée par l'Onem, intitulée «Pouvez-vous exercer une activité indépendante à titre accessoire pendant votre chômage dans le cadre de l'avantage "Tremplin-indépendants"?».



En savoir +  
[www.onem.be](http://www.onem.be)

# L'Info



Pour une lecture aisée de «L'Info» sur smartphone et sur tablette, en Belgique et à l'étranger, et cela dès la parution du journal, scannez ce code QR.

Il vous mènera directement vers le téléchargement de l'application «L'Info CSC» de votre Playstore ou de l'Appstore. Ou suivez la procédure de téléchargement.

### Procédure de téléchargement pour Android

Allez sur **Playstore**

- > Dans «Recherche» (loupe), tapez «L'Info CSC»
- > Cliquez sur l'icône «L'Info CSC»
- > Cliquez sur «Installer». Le kiosque s'installe en arrière-plan sur le bureau de votre tablette
- > Toujours sur Playstore, cliquez sur «Ouvrir»
- > Lors de l'ouverture de l'application, acceptez les «notifications push»
- > Dans l'application, cliquez sur «Télécharger» pour lire votre dernier numéro de «L'Info».

### Procédure de téléchargement pour IOS

Cliquez sur l'**Appstore**

- > Dans la barre de recherche, en haut à droite de votre écran, tapez «L'Info CSC»
- > Cliquez sur «L'Info CSC» qui apparaît dans les résultats de recherche
- > Cliquez sur le bouton de téléchargement
- > Patientez pendant le téléchargement et l'installation de votre application
- > Cliquez sur «Ouvrir»
- > Téléchargez le numéro de votre choix.



## BANGLADESH: LES MARQUES DE VÊTEMENTS DOIVENT AGIR

**En un mois, 1.500 travailleurs du secteur de l'habillement au Bangladesh ont été licenciés et 24 travailleurs et dirigeants syndicaux ont été arrêtés parce qu'ils se battaient pour leurs droits. H&M, Gap, C&A, Zara et Vanity Fair ont le pouvoir de mettre fin à cette vague de répression syndicale.**

Ces licenciements et arrestations abusives de travailleurs considérés comme perturbateurs et de militants syndicaux sont très inquiétants. On assiste en effet au Bangladesh à un durcissement général des lois concernant les ONG, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes qui expriment leurs préoccupations vis-à-vis du gouvernement et de ses politiques.

Le déclencheur a été un mouvement de grève pour dénoncer les salaires de misère. Les travailleurs des usines de confection peinent en effet à survivre avec leur salaire équivalent au minimum légal de 67 dollars par mois. Un salaire fixé en 2013 et que le gouvernement

ne prévoit pas de réexaminer avant 2018, alors que le coût de la vie a fortement augmenté.

La plate-forme Achact et la Clean Clothes Campaign appellent donc les marques d'habillement qui se fournissent au Bangladesh, ainsi que l'Union européenne, à faire pression sur le gouvernement du Bangladesh pour stopper cette répression et obliger les dirigeants des entreprises à revoir à la hausse les conditions de travail et de salaire.

La majorité des usines à l'origine des plaintes fabriquent des vêtements pour H&M, Gap (Banana Republic et Old Navy), C&A, Inditex (Zara et Bershka) et Vanity Fair (North Face, Jansport, Wrangler et Lee). Ces grandes enseignes ont donc le pouvoir d'agir.

En tant que consommateurs, nous pouvons aussi peser sur ces marques en signant la pétition en ligne.



La «police industrielle» du Bangladesh est chargée du maintien de l'ordre dans les quartiers industriels.



En savoir +  
[www.achact.be](http://www.achact.be)

## BRÉSIL: UNE VICTOIRE DANS LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE

La Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu une décision historique, le 15 décembre dernier, en tenant le gouvernement brésilien pour responsable de l'indemnisation de 125 esclaves détenus dans un ranch de l'État de Pará. La décision rendue dans l'affaire connue sous le nom de Fazenda Brasil Verde, est la première à appliquer l'article 6 de la Convention américaine des droits de l'homme, interdisant le travail forcé. La Cour a retenu les arguments déposés par la Confédération syndical internationale en mars 2016 en tant que «amicus curiae» (organisme indirectement lié à l'affaire).

Pendant des décennies, des travailleurs brésiliens, souvent indigènes ou d'origine africaine, ont été victimisés et maintenus dans des conditions de pauvreté extrême par les propriétaires terriens du nord-est du pays. Au cours des présidences de Lula et de Dilma Rousseff, plus de 44.000 personnes ont été libérées de conditions proches de l'esclavage. Mais, depuis la destitution de Dilma Rous-

seff au profit de Michel Temer en août 2016, la volonté politique de mettre un terme au travail forcé a disparu.

En 2014, l'industrie agroalimentaire a obtenu de la Cour suprême qu'elle empêche la publication d'une liste des entreprises bénéficiant de l'esclavage. Par ailleurs, certains membres du Congrès brésilien qui ont joué un rôle de premier plan dans la destitution de Dilma Rousseff, font eux-mêmes l'objet de soupçons pour leur responsabilité dans des affaires d'esclavage.

Au total, 30 des 81 sénateurs brésiliens et 130 des 513 membres de la chambre basse sont impliqués dans des enquêtes menées par la Cour suprême. La portée des enquêtes visant des politiciens proches de Michel Temer, et potentiellement le président lui-même, devrait s'atténuer suite au décès du juge de la Cour suprême qui supervisait ces enquêtes. Le 19 janvier, celui-ci a trouvé la mort dans le crash de l'avion qui le transportait.



## LA CHANDELEUR DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI > 2 et 3

Les Travailleurs sans emploi de la CSC se sont réunis à Bruxelles le 2 février. Une assemblée d'indignation face aux mesures du gouvernement qui culpabilisent et écrasent les chômeurs. Une assemblée de revendications aussi.



## HAUSSE DES SALAIRES ET DES ALLOCATIONS SOCIALES > 4 à 8

Les interlocuteurs sociaux ont signé l'accord interprofessionnel 2017-2018. Cet AIP permet une hausse du pouvoir d'achat pour tous les travailleurs du secteur privé, mais aussi pour les bénéficiaires d'allocations sociales.



## LA SÉCURITÉ SOCIALE PLUTÔT QUE LA CHARITÉ > 9

Des militants de la CSC de Namur-Dinant ont réveillé le ministre Borsus pour lui rappeler leur opposition aux mesures qui augmentent la pauvreté, et leur refus d'une réforme de la sécurité sociale qui démantèle notre système solidaire.



## LA TENSION MONTE CHEZ CATERPILLAR > 10

Cinq mois que les travailleurs de Caterpillar sont dans l'expectative. Le climat est donc tendu, alors que se profile la phase 2 de la procédure Renault, au cours de laquelle le plan social sera négocié.



## PATRICK VANDENBERGHE PRÉSIDENT DE LA CSC-BIE > 11 et 12

Il aurait pu devenir architecte. Patrick Vandenberghe est le nouveau président de la CSC-Bâtiment industrie & énergie. Son premier défi: l'intégration des employés des secteurs de la chimie et du pétrole dans la centrale.



## INVESTIR DANS L'ÉNERGIE DURABLE PRÈS DE CHEZ SOI > 13

Éoliennes, hydro-énergie, cogénération... Un nouveau site internet présente une cinquantaine de coopératives citoyennes d'énergie durable en Wallonie et à Bruxelles, dans lesquelles chacun peut investir.



## CHÔMAGE ET PROFESSION ACCESSOIRE INDÉPENDANTE > 14

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, les demandeurs d'emploi peuvent exercer une activité indépendante accessoire en conservant le droit aux allocations de chômage pendant un an: l'avantage «Tremplin-indépendants».



## BANGLADESH: LES MARQUES DE VÊTEMENTS DOIVENT AGIR > 15

En un mois, 1.500 travailleurs du secteur textile au Bangladesh ont été licenciés, et 24 travailleurs et dirigeants syndicaux ont été arrêtés. Les marques ont le pouvoir de mettre fin à cette vague de répression syndicale.



## Un AIP solidaire

Notre conseil général a approuvé l'accord interprofessionnel (AIP), le 31 janvier, avec 88% des voix. Nos centrales et nos fédérations ont exprimé leur satisfaction par rapport à cet accord, mais en même temps leur détermination à poursuivre la résistance face aux mesures gouvernementales antisociales. Elles ont souligné que leur «oui» est avant tout solidaire. En effet, grâce à l'AIP, tous les travailleurs du secteur privé vont bénéficier d'une marge d'augmentation salariale allant jusqu'à 1,1% qui vient s'ajouter à l'indexation (estimée à un supplément de salaire de 2,9%) de nouveau en vigueur.

Les négociateurs des secteurs, puis ceux des entreprises vont maintenant négocier des conventions collectives de travail et appliquer cette marge à tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, qu'ils travaillent dans une petite ou une grande entreprise. Après plusieurs années sans AIP, après le saut d'index imposé par le gouvernement Michel, c'est une avancée qui, si elle reste insuffisante, est néanmoins appréciable.

L'AIP permet aussi à de nombreux allocataires sociaux de bénéficier d'une augmentation de leur indemnité. Nous avons en effet obtenu l'augmentation des allocations en cas de maladie, de chômage (temporaire), de pension et de crédit-temps. Et nous avons prolongé des accords en matière d'aménagement de la fin de carrière.

Notre «oui» dépendait de l'acceptation intégrale par le gouvernement de l'accord négocié par les interlocuteurs sociaux. Cela devrait être le cas puisque le Premier ministre a fait savoir que son gouvernement honorerait l'accord.

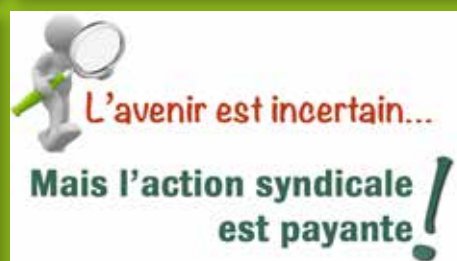
Dans les mois à venir, nous continuerons à négocier avec les employeurs sur le statut commun ouvriers-employés, sur les problèmes de mobilité (pour lesquels la Commission européenne vient de tacler notre pays) et sur d'autres défis de société tels que le burnout. Il y a encore bien du travail à mener pour revaloriser le travail et les travailleurs, actifs ou non, pour diminuer les inégalités et mieux répartir les richesses. Votre confiance, la solidarité et la détermination syndicale sont les meilleurs moyens d'y parvenir.

Marie-Hélène Ska,  
secrétaire générale de la CSC

Marc Leemans,  
président de la CSC



Julia a travaillé dans un supermarché



LES PENSIONS, COMMENT ÇA MARCHE MAL?  
EXPLICATION EN VIDÉO SUR [WWW.LACSC.BE](http://WWW.LACSC.BE)